

Règlement de La NordiCréchoise du dimanche 14 mai 2023

Article 1 : Organisation

L'association du Nordic-Club-Créchois organise une manifestation « La NordiCréchoise » épreuve 100% Marche Nordique. Les participants en s'inscrivant s'engagent à respecter son règlement

Article 2 : Parcours

3 parcours sont proposés

- 18 km chronométré,
- 13 km chronométré
- 10 km à allure libre, non chronométré.

Article 3 : Départs et horaires

18 km 09h00 de la maison des associations de Champcornu La Crèche ;

13 km 09h15 de la maison des associations de Champcornu La Crèche ;

10 km 09h30 de la maison des associations de Champcornu La Crèche ;

Les marcheurs se présenteront 10 mn avant l'horaire de départ.

Article 4 : Documents à fournir pour participer

Inscription en ligne sur le site : <https://runheure.fr>

Pour les parcours chronométrés de 18 et 13 km :

- Un numéro de licence délivré par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Pour les participants n'ayant pas de licence, un certificat médical, (original ou copie) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition.
- Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pour le parcours non chronométré de 10 km :

- Une pièce d'identité justifiant les 16 ans révolus le jour de l'événement.

Nombre de participants : - 249 sur les circuits de 18 et 13 km,

Article 5 : Prix des inscriptions

- Inscription Individuelle

*18 km : 12 € par voie postale ou par internet 14 € sur place le jour de la compétition

*13 km : 12 € par voie postale ou par internet 14 € sur place le jour de la compétition

*10 km : 8 € par voie postale ou par internet 10 € sur place le jour de la compétition

Éléments remis individuellement avant le départ :

Pour les parcours chronométrés de 18 et 13 km :

- Un dossard qui devra être visible pendant la totalité de l'épreuve et une puce électronique qui sera restituée à l'arrivée. En cas de non restitution la puce sera facturée.

Pour le parcours non chronométré de 10 km :

- Un dossard qui devra être visible pendant la totalité de l'épreuve.

Article 6 : Consignes de sécurité sur les parcours

Des signaleurs équipés de chasubles seront placés pour assurer la sécurité des marcheurs.

Les marcheurs doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs.

Les marcheurs doivent respecter le code de la route. Ils ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules et autres engins motorisés circulant sur la voie publique.

Les accompagnateurs ne sont pas admis sur les circuits.

Les animaux de compagnie sont interdits sur les circuits.

L'assistance médicale est assurée par des secouristes de la Protection civile conformément à la réglementation.

Article 7 : Assurance et responsabilité

Les organisateurs sont assurés en responsabilité civile auprès de la MUTUELLE de POITIERS. -

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour un non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Article 8 : Ravitaillements

Des ravitaillements seront proposés

- 2 sur le parcours de 18 km,
- 2 sur le parcours de 13 km,
- 1 sur le parcours de 10 km,
- 1 à l'arrivée.

Article 9 : Podiums et récompenses

- Un podium sera organisé pour les premiers du 18 et 13 km.

- Le plus ancien et la plus ancienne des participants des parcours chronométrés réunis seront récompensés.

Article 10 : Annulation et restitution des frais d'inscription

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve (*sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement*).

Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription quels que soient la date de la demande et le motif du désistement (*y compris santé*).

Article 11 : Autorisation d'utilisation, fixation, reproduction et diffusion d'images

Tous les participants autorisent l'association « Nordic-Club-Créchois » et tous ses ayants-droits à fixer, reproduire, diffuser et exploiter les images, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens techniques actuelles ou à venir. Ils accordent cette autorisation à compter de leur inscription pour une durée illimitée qui restera valable en cas de changement de l'état civil actuel.

Repas proposé à l'arrivée : Tous les participants pourront réserver un repas payant (Boisson apéritive, plat, fromage, dessert, boisson non comprise) qui sera servi sur place exclusivement sur réservation.

Article 12 : Protocole sanitaire

L'organisation pourra être amenée à modifier le déroulement de l'épreuve selon les contraintes sanitaires. Chaque participant s'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par les organisateurs pour l'événement (Pass sanitaire ou Pass vaccinal, désinfection des mains, port du masque obligatoire dans les zones identifiées, gestes barrières, sens de circulation, aménagement des zones départ et arrivée) en fonction des mesures prises au moment de l'épreuve.

Article 13 : Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.